



**HAL**  
open science

**Projet de recherche LEGIPAR. Légitimation  
parlementaire et gouvernement démocratique en France  
et dans l'Union européenne (ANR – 2009-2011)**

Olivier Costa, Clarissa Dri Franzoi

► **To cite this version:**

Olivier Costa, Clarissa Dri Franzoi. Projet de recherche LEGIPAR. Légitimation parlementaire et gouvernement démocratique en France et dans l'Union européenne (ANR – 2009-2011). Politique européenne, 2010, Les effets de l'europanisation des politiques d'immigration, 31 (2), pp.205-213. 10.3917/poeu.031.0205 . halshs-00540833

**HAL Id: halshs-00540833**

**<https://shs.hal.science/halshs-00540833>**

Submitted on 13 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**PROJET DE RECHERCHE LEGIPAR.**  
**LÉGITIMATION PARLEMENTAIRE ET GOUVERNEMENT**  
**DÉMOCRATIQUE EN FRANCE ET DANS L'UNION EUROPÉENNE**  
**(ANR – 2009-2011)**

Dans un contexte de recomposition de la démocratie représentative, aux échelles nationale et européenne, et de promotion des alternatives participatives ou d'expertise sectorielle, le rôle des parlements dans le processus de légitimation du pouvoir reste méconnu. Il s'agit de la question centrale du projet LEGIPAR, qui vise à identifier les mécanismes selon lesquels l'Assemblée nationale en France et le Parlement européen à l'échelle de l'Union participent encore et toujours à la construction d'un discours de légitimité démocratique. En particulier, compte tenu du niveau de défiance des citoyens envers les organisations politiques et les institutions électives enregistré dans de multiples enquêtes nationales et internationales, il convient d'examiner dans quelle mesure et jusqu'à quel point cette « crise » de la politique et de la représentation peut être imputée à ces assemblées.

Cette problématique est fondée sur un double constat. Le premier est celui de la nécessité d'une réflexion informée et objective sur la légitimation des systèmes politiques français et de l'Union européenne. De nombreux travaux relevant de la théorie politique, de l'analyse électorale, de l'étude des opinions publiques ou encore de la sociologie des mobilisations ont établi le diagnostic d'une crise de confiance des citoyens dans leurs institutions nationales et européennes – les institutions locales jouissant globalement d'une meilleure image. Toutefois, de manière quelque peu paradoxale, ces travaux envisagent peu la place et le rôle des parlements et de leurs membres, alors même qu'ils sont au fondement de la logique démocratique des systèmes politiques contemporains, et que la représentation parlementaire constitue encore

le principal vecteur de participation des citoyens et de légitimation des régimes. À l'échelle de l'Union, le processus continu de renforcement des pouvoirs du Parlement européen montre que, même dans un système politique fondé sur des formes alternatives de légitimation (expertise et logique d'agence, négociation intergouvernementale, néo-corporatisme, pluralisme), la voie parlementaire continue d'apparaître comme une référence.

Des travaux essentiellement théoriques ont analysé la place du parlement dans la dynamique de (dé)légitimation des systèmes politiques contemporains pour conclure généralement en l'avènement d'une forme post-parlementaire de représentation (Andersen et Burns, 1996). Selon Bernard Manin (1995), la démocratie du public succéderait ainsi au parlementarisme et à la démocratie des partis pour placer en son centre une offre politique personnalisée, charismatique et dés-institutionnalisée. Colin Crouch (2004) a poursuivi plus récemment ces intuitions en décrivant, à travers le concept de « post-démocratie », un système décisionnel échappant largement au jeu de la représentation parlementaire au profit de négociations occultes entre dirigeants gouvernementaux et groupes d'intérêt. Les sciences sociales se sont largement saisies de la question démocratique, mais parfois sans établir de lien avec des phénomènes empiriquement observables (Manin, 1995 ; Rosanvalon, 1998, 2000 au niveau national) ; (Mairet, 1989, 1996 ; Ferry 2000 ; Ferry et Lacroix, 2000, au niveau européen).

Il convient donc de réintégrer une analyse du rôle des mécanismes de la représentation parlementaire à la réflexion sur l'état et l'avenir des systèmes politiques nationaux et supranationaux. Pour intéressants qu'ils soient, les travaux considérés dessinent en effet une relation finalement ambiguë entre le parlement et les processus de (dé)légitimation des systèmes politiques contemporains. La marginalisation supposée des enceintes parlementaires est le plus souvent comprise comme un indice de leur faible capacité à maintenir ou à restaurer la confiance des citoyens vis-à-vis du politique ou à exercer une influence quelconque sur l'action publique. À l'heure de la post-démocratie, la médiation parlementaire aurait fait son temps. Cependant, la difficulté des nouvelles formes de représentation et de participation politique à s'imposer à d'autres échelles que locale et la permanence des parlements en tant qu'arènes du débat public et que symboles de la démocratie (Chrysochoou *et al.*, 1998 ; Costa *et al.*, 2004), suggèrent une tout

autre hypothèse : les parlements contribueraient à maintenir et à perpétuer des liens ténus de légitimation dans des systèmes politiques travaillés – et à certains égards, menacés – par des dynamiques extra-institutionnelles (globalisation, individuation, etc.).

La focalisation du débat sur les formes nouvelles de la démocratie s'explique également par le deuxième constat à la base du projet LEGIPAR : l'extrême faiblesse en France de l'étude des phénomènes parlementaires, entendus au sens large (Nay, 2003). Si le parlement français fait l'objet d'une attention jamais démentie de la part des spécialistes de droit parlementaire, des constitutionnalistes et des historiens, les études relatives à la population des parlementaires et aux activités des chambres et à la perception par les citoyens de leurs représentants font défaut. Alors que les études législatives (*legislative studies*) constituent une branche très dynamique de la science politique dans la plupart des démocraties occidentales, elles n'existent pas en tant que telles en France. Cette situation provient à la fois de l'affaiblissement (réel ou supposé) du parlement par la Constitution de 1958 et de la focalisation de la sociologie politique française contemporaine sur des formes moins institutionnalisées du politique. Si cette appréhension des phénomènes politiques dans toute leur diversité s'est révélée très féconde, elle n'en a pas néanmoins induit une carence de la recherche française sur la question de la représentation parlementaire. Les recherches conduites en France sur les parlementaires sont ainsi très partielles : elles privilégient un angle méthodologique (Chérot, 1980) ou encore un aspect spécifique de la question, tel que les procédures de recrutement sur une longue période (Best et Gaxie, 2000). Les études de grande ampleur ayant une visée exhaustive sont relativement anciennes (Cayrol, Parodi et Ysmal, 1973 ; Converse et Pierce, 1986) et nécessitent une actualisation. Comme le montrait Werner Patzelt en 1999 dans un article consacré aux travaux européens sur les parlements, on en sait beaucoup plus en France sur les élites politiques en général que sur les parlementaires en particulier.

Le Parlement européen suscite, à tous points de vue, des travaux beaucoup plus abondants que le parlement français (Costa et Rozenberg, 2008). Pendant longtemps, les publications ont revêtu une tonalité très institutionnaliste, dans la mesure où elles émanaient de juristes ou d'acteurs de l'institution. Il existe désormais une importante littérature, notamment anglo-saxonne, relative au fonctionnement du

Parlement européen, à ses membres et à leur comportement. La recherche a marqué des progrès certains sur quatre fronts. Le premier est celui du fonctionnement interne de l'assemblée, abordé principalement sous un angle institutionnaliste historique ; les études abondent sur la manière dont le Parlement européen a usé de ses prérogatives et de son autonomie pour accroître ses pouvoirs et son influence dans l'Union (Corbett, 1998 ; Costa, 2001 ; Rittberger, 2003). Le second front est celui de la discipline partisane et des rapports entre les groupes politiques (Raunio, 1997) ; de nombreuses études se sont notamment focalisées sur les équilibres partisans et sur le comportement des députés lors des votes (Delwit *et al.*, 1999 ; Hix, 1999 ; Kreppel, 2001). Certaines recherches abordent enfin l'institution sous un angle plus sociologique. Les unes portent sur les élections européennes (Grunberg *et al.*, 2000 ; Perrineau, 2005), d'autres sur le personnel politique dans une approche plus sociographique (Beauvallet, 2003 ; Kauppi, 2005 ; Michon, 2005). Le dialogue avec ces recherches s'impose : il serait regrettable que la science politique française, qui a souvent fait œuvre de pionnière à l'égard du Parlement européen, reste en marge de cet enjeu scientifique de premier ordre. L'étude de cette institution est en effet un puissant révélateur des particularités de l'exercice politique hors du cadre national, et, par contraste, des mécanismes intimes qui sous-tendent des phénomènes tels que la représentation, la délibération et la légitimation.

Le projet LEGIPAR se propose ainsi d'appréhender la question de la représentation parlementaire de manière globale et systématique, en envisageant plus spécifiquement la contribution de ce mécanisme démocratique à la légitimation et à la gouvernance des systèmes politiques contemporains. D'une manière globale, on peut concevoir la légitimation comme un processus triple, reposant sur la participation des citoyens (légitimation par les *inputs*), la production de politiques dont ils sont les destinataires (légitimation par les *outputs*) et l'existence de mécanismes de *checks and balances* et de contrôle formel (légitimation intrasystémique et rationnelle-légale). Les parlements interviennent à ces trois niveaux en assurant la représentation des citoyens et en incarnant « le peuple » (1), en influant sur l'adoption des lois et du budget et en soutenant ou orientant la politique du gouvernement (2), et en contrôlant l'action de ce dernier et de l'administration (3). Pour mettre à jour la contribution effective et perçue – positivement ou négativement – des

parlementaires à ces trois modes de légitimation, il importe d'adopter une approche multidimensionnelle. La démarche employée est ainsi triplement duale : la question de la représentation est examinée du point de vue des élus comme de celui des citoyens, porte à la fois sur des parlementaires nationaux et européens, et s'appuie sur des données aussi bien qualitatives que quantitatives.

Plus spécifiquement, le projet LEGIPAR veut répondre à trois ordres de questions :

1. Qui sont les députés (origine socioprofessionnelle, ancrage territorial, type de trajectoire politique) ? Quelles sont leurs activités au sein de l'institution et en circonscription ? Les éléments d'identité sociale sont-ils des facteurs contribuant à expliquer leurs choix et leurs comportements au sein des chambres et en dehors de celles-ci ?

2. Comment les députés pensent-ils et disent-ils se comporter ? Quelles sont leurs valeurs déclarées ? Quelles sont leurs motivations affichées ? Comment perçoivent-ils les exigences de la représentation ? Quelle approche ont-ils de leur mandat et de leurs relations avec les citoyens ?

3. Quelle est l'image des députés auprès des citoyens ? Quelle perception ont-ils de l'identité, du comportement, des valeurs et des priorités des élus en général et de leurs élus en particuliers ? Qu'attendent-ils d'eux ? Quelle vision ont-ils de la contribution du parlement à la conduite de la politique ?

Pour y répondre, une équipe de neuf chercheurs travaille depuis janvier 2009 de façon coordonnée à Sciences Po Bordeaux (SPIRIT) et Sciences Po Paris (Centre d'études européennes) avec le soutien financier de l'Agence nationale de la recherche (ANR)<sup>1</sup>. Ils bénéficient du support de trois assistantes de recherche (une à temps plein et deux à temps partiel), d'une cinquantaine d'étudiants et d'une douzaine de vacataires qui contribuent au travail de terrain à Bordeaux, Paris et Bruxelles.

---

<sup>1</sup> L'équipe de LEGIPAR inclut Olivier Costa (coordinateur, chargé de recherche CNRS à SPIRIT), Olivier Rozenberg (chargé de recherche FNRS au Centre d'études européennes de Sciences Po), Sylvain Brouard (chargé de recherche FNRS à SPIRIT), Eric Kerrouche (chargé de recherche CNRS à SPIRIT), Pierre Lefébure (maître de conférences à Sciences Po Bordeaux), Cécile Vigour (chargée de recherche CNRS à SPIRIT), Camille Bedock (doctorante à Sciences Po) Clarissa Dri (doctorante à SPIRIT), Isabelle Guinaudeau (doctorante à SPIRIT), Sébastien Lazardeux (post-doctorant à SPIRIT), Tinette Schnatterer (assistante de recherche du projet) et Caroline Sagat (documentaliste à SPIRIT).

Ce dispositif humain très large nous permet de réaliser un travail empirique de grande ampleur autour des activités et acteurs des institutions étudiées. Il doit nous permettre de mieux cerner la place du mécanisme représentatif classique face aux nouvelles formes de participation et déterminer le rôle des institutions parlementaires face aux institutions exécutives et administratives ainsi qu'aux représentants du pouvoir économique, de la société civile et des intérêts privés. Notre protocole de recherche implique le recours combiné à l'analyse quantitative et qualitative et le dépassement de la dichotomie entre les approches de la représentation par les acteurs, d'une part, et par les institutions ou les structures sociales, d'autre part. Ce dépassement s'opère par le recours à la notion d'« éligibilité » et à la sociologie des rôles parlementaires.

Cette première année de recherches a permis d'accomplir certaines tâches initiales. L'équipe a recueilli des éléments socio-biographiques concernant l'ensemble des élus étudiés. Elle a, par ailleurs, constitué des bases de données exhaustives sur les activités de l'Assemblée nationale et du Parlement européen en récupérant de manière systématique les informations disponibles sur Internet (propositions de textes, amendements, questions, ordre du jour des commissions parlementaires...) ; toutes ces données font l'objet d'un codage thématique poussé, empruntant la nomenclature du projet international *Policy Agendas* ([www.policyagendas.org](http://www.policyagendas.org)). Les recherches auprès des élus ont également débuté. Un double questionnaire fermé et semi-ouvert a déjà été administré en face-à-face à cent quatre-vingt élus ; notre ambition est d'interroger deux cent cinquante membres de l'Assemblée nationale et cinquante parlementaires européens français. En ce qui concerne le droit parlementaire, l'équipe a identifié et organisé les principales règles qui régissent le travail parlementaire dans les deux assemblées étudiées, et retrace actuellement les évolutions intervenues depuis vingt ans. À l'heure actuelle, l'équipe LEGIPAR travaille à l'organisation de *focus groups* dans six circonscriptions électorales. L'ambition est de réunir des groupes d'électeurs de six députés nationaux de différents partis, statuts et genre pour analyser leur perception des élus en généraux et de leur député en particulier et de l'action de celui-ci à l'Assemblée nationale et en circonscription. Le site web du projet est en ligne ([www.legipar.sciencespobordeaux.fr](http://www.legipar.sciencespobordeaux.fr)) ainsi qu'un portail public de veille documentaire ([www.netvibes.com/legipar](http://www.netvibes.com/legipar)). Au terme de l'en-

quête, après une première séquence de publications, les données recueillies seront mises à disposition de la communauté scientifique sur le site du projet.

Il est trop tôt pour dégager un premier bilan de ce projet. La première année a été essentiellement consacrée à la définition précise du protocole de recherche, à la collecte de données et à l'analyse de la littérature. On soulignera néanmoins la richesse des différents éléments empiriques déjà réunis, qui permettront sans aucun doute à l'équipe de faire avancer les connaissances de fond sur les élus et chambres étudiées, de tester de multiples hypothèses et de traiter de questions plus spécifiques telles que l'impact des nouvelles formes de participation sur la représentation parlementaire, les déterminants du comportement des élus, la représentation des minorités et des genres ou encore l'impact de l'intégration européenne sur la représentation parlementaire.

#### **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

- Andersen Svein et Burns Tom (1996), « The European Union and the Erosion of Parliamentary Democracy: A Study of Post parliamentary Governance », in Svein Andersen et Kjell A. Eliassen K. (dir.), *The European Union: How Democratic Is It?*, Londres, Sage, p. 227-252.
- Beauvallet Willy (2003), « Institutionnalisation et professionnalisation de l'Europe politique, le cas des eurodéputés français », *Politique européenne*, n° 9, p. 99-122.
- Best Heinrich et Gaxie Daniel (2000), « Detours to Modernity: Long Term Trends of Parliamentary Recruitment in Republican France 1848-1999 », in Heinrich Best et Maurizio Cotta (dir.), *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000. Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press.
- Cayrol Roland, Parodi Jean Luc et Ysmal Colette (1973), *Le Député français*, Paris, Armand Colin, Travaux et recherches de science politique 23.
- Chérot Jean-Yves (1980), *Le Comportement parlementaire*, Aix-en-provence, Université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-Marseille.
- Chrysochoou Dimitris, Stavridis Stelios et Tsinisizelis Michaël (1998), « European Democracy, Parliamentary Decline, and the Democratic Deficit in the EU », *Journal of Legislative Studies*, vol. 4, n° 3.
- Converse Philip et Pierce Roy (1986), *Political representation in France*, Cambridge, Belknap Press.
- Corbett Richard (1998), *The European Parliament's Role in Closer EU Integration*, New York, St. Martin's Press.



- Costa Olivier (2001), *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Costa Olivier, Kerrouche Eric et Magnette Paul (dir.) (2004), *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe ?*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Costa Olivier et Rozenberg Olivier (2008), « Parlementarisme », in Céline Belot, Paul Magnette et Sabine Saurugger (dir.), *Science politique de l'Union européenne*, Paris, Economica.
- Crouch Colin (2004), *Post-democracy*, Cambridge, Polity Press.
- Delwit Pascal, Magnette Paul et De Waele Jean-Michel (1999), *À quoi sert le Parlement européen ? Stratégies et pouvoirs d'une assemblée transnationale*, Bruxelles, Complexe.
- Ferry Jean-Marc (2000), *La Question de l'État européen*, Paris, Gallimard.
- Ferry Jean-Marc et Lacroix Justine (2000), *La Pensée politique contemporaine*, Bruxelles, Bruylant.
- Grunberg Gérard et Perrineau Pascal (2000), *Le Vote des quinze : les élections européennes du 13 juin 1999*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Hix Simon (1999), « Dimensions and Alignments in European Union Politics: Cognitive Constraints and Partisan Responses », *European Journal of Political Research*, vol. 35, n° 1, p. 69-106.
- Kauppi Niilo (2005), *Democracy, Social Resources and Political Power in the European Union*, Manchester, Manchester University Press.
- Kreppel Amie (2001), *The European Parliament and Supranational Party System. A Study in Institutional Development*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Mairet Gérard (1989), *Discours d'Europe : Souveraineté, citoyenneté, démocratie*, Paris, La Découverte.
- Mairet Gérard (1996), *Le Principe de souveraineté : histoires et fondements du pouvoir moderne*, Paris, Gallimard.
- Manin Bernard, (1995), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy.
- Michon Sébastien (2005), « Les assistants parlementaires au Parlement européen », in Guillaume Courty (dir.), *Le Travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard.
- Nay Olivier (2003), « La vie à l'assemblée, angle mort de la science politique française », *Revue suisse de science politique*, vol. 9, n° 3, p. 83-96.
- Patzelt Werner (1999). « Recruitment and Retention in Western European Parliaments », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 24, n° 2, p. 239-279.
- Perrineau Pascal (2005), *Le Vote européen 2004-2005 : de l'élargissement au référendum français*, Paris, Presses de Science Po.

- Raunio Tapio (1997), *The European Perspective: Transnational Party Groups in the 1989-1994 European Parliament*, Londres, Ashgate.
- Rittberger Berthold (2003), « The Creation and Empowerment of the European Parliament », *Journal of Common Market Studies*, vol. 41, p. 203-225.
- Rosanvallon Pierre (1998), *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard.
- Rosanvallon Pierre (2000), *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard.